



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Création d'une zone de protection du patrimoine architectural
urbain et paysager**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99453

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 1999

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

A la suite d'échange de correspondances avec la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes concernant la création de la ZPPAUP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, il convient d'en arrêter les modalités.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de lancer la procédure de création de ZPPAUP en application des articles 69 à 72 de la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 (dite loi de décentralisation) et des textes pris pour son application ;
- décider de faire procéder aux publications réglementaires ;
- charger le Maire ou l'Adjoint Délégué d'entreprendre la consultation des chargés d'études susceptibles de faire cette étude
- charger le Maire ou l'Adjoint Délégué de procéder au recrutement du chargé d'étude sur proposition de la commission constituée à cette fin dans le paragraphe mentionné ci-dessous, en accord avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- charger le Maire ou l'Adjoint Délégué de solliciter la participation financière de l'Etat, le financement de l'étude étant divisé en deux parts égales :

* la phase A " Etude complémentaire patrimoine bâti et du patrimoine naturel " correspondant à 50% du coût total de l'étude estimé à 270 000 Frs TTC, sera pris en compte à 100% par la commune

* la phase B " Etablissement du dossier de ZPPAUP " correspondant à 50% du coût total de l'étude estimé à 270 000 Frs TTC, sera pris en compte à 100% par l'Etat.

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite de cette opération sachant que la procédure prévoit d'être soumise pour avis au Conseil Municipal ;

Enfin le Conseil Municipal désigne la commission chargée d'aider le chargé d'étude dans le montage du projet (trois membres du Conseil Municipal, un ou deux historiens locaux si le Conseil Municipal le juge utile), commission qui se compose des personnes suivantes :

- Madame Jacqueline LEFEVBRE, Conseillère Municipale
 - Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire
 - Monsieur Luc DELAGARDE, Conseiller Municipal
 - Monsieur christian GENDRON
-
- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
 - Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'équipement ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
 - Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)